



Réf. Farde e-Assemblées : 2709720

N° OJ : 146

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Objet : Dossier n° EPV/2026/57/PP.- Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl «La Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville» relative à la mise à disposition de travailleurs dans le cadre du «Dispositif d'Emploi d'Insertion en Economie Sociale (D.E.I.E.S.)».- Affectation au magasin gratuit de la Ville "Troc et Brol".

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment l'article 117, §1er ;

Vu la décision n° 74 du Conseil communal du 08/09/2025 par laquelle est adoptée la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl «La Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville» relative à la mise à disposition de travailleurs dans le cadre du «Dispositif d'Emploi d'Insertion en Economie Sociale (D.E.I.E.S.)» ;

Considérant que la Mission Locale et la Ville de Bruxelles souhaitent ajouter une tâche supplémentaire permettant la mise à disposition d'un travailleur DEIES au sein du Département Espaces publics et verts, affecté au Service Propreté publique de la Ville de Bruxelles, plus précisément en qualité de « valoriste en déchets » au sein du magasin gratuit de la Ville dénommé « Troc & Brol » ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de faire adopter un avenant à la convention initiale pour ajouter cette tâche supplémentaire, étant entendu que le présent avenant fait partie intégrante de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Bruxelles et la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville qui demeure la convention de référence encadrant la mise à disposition des travailleurs DEIES ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : l'avenant n°1 (EPV/2026/57/PP) à la convention de partenariat n° EPV/2025/124 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl « La Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville » relative à la mise à disposition de travailleurs dans le cadre du «Dispositif d'Emploi d'Insertion en Economie Sociale (D.E.I.E.S.)», est adoptée.

Annexes :

[Avenant n° 1 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)